

ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
2ème année
MARKETING VENTE
parcours MSc in Marketing

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master
2ème année
MARKETING VENTE
parcours MSc in Marketing

est composée comme suit :

- M. BOUVARD Matthieu, Professeur des universités
- Mme CAUSSIMONT MARIE, Maître de conférences
- Mme FORTIN Marion, Professeur des universités
- Mme LAPORTE Sandra, Professeur des universités
- Mme ROUZIES Audrey, Professeur des universités

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.


Le Directeur de l'Ecole de Management,
Hervé PENAN



Fait à Toulouse, le 03/01/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

